

Géologie. Les agents du Parc marin en formation

Une trentaine d'agents du Parc marin d'Iroise suivent actuellement une formation, en Presqu'île de Crozon. Objectif poursuivi : affiner leurs connaissances en matière de géologie, qui leur seront bien utiles dans leurs missions du quotidien.

Les agents sont habilités à sanctionner toute atteinte à l'intégrité de la nature.



Quelque part en bord de mer d'Iroise, sur la presqu'île de Crozon, à l'opposé de Roscanvel et au bout de la route de la Fraternité, près du four à chaux éponyme. La mer s'engorge dans les anfractuosités et les rochers. Un paysage tempêteux qu'aurait aimé à décrire Chateaubriand, le taciturne poète des « Mémoires d'Outre-Tombe ».

Mais point de ténèbres ici. Au contraire, tout est clair et limpide.

Yves Cyrille, directeur de la Maison des minéraux de Crozon, prodigue une formation en géologie destinée aux agents du Parc naturel marin d'Iroise. Une trentaine d'agents du Parc, tous assermentés, sont présents, aux côtés de Cécile Lefeuvre, chargée de mission au patrimoine naturel du Parc marin.

Une multitude de couleurs

Sur le plan géologique, que le directeur de la Maison des minéraux présente aux stagiaires, une multitude de couleurs qui représentent chacune un type de roche transcrit parfaitement bien la prodigieuse richesse de ce territoire.

Yves Cyrille est un mentor passionné et passionnant, qui détaille toutes les formations minérales, leurs origines, ainsi que l'évolution que leur font subir les éléments naturels.

« Cette formation a débuté en novembre sur la côte nord du Parc. Elle se poursuit en ce début décembre dans la partie sud et plus particulièrement en presqu'île de Crozon. Elle a pour objectif de permettre aux agents du Parc marin d'améliorer leurs connaissances en matière de géologie afin d'intégrer le patrimoine géologique de l'Iroise dans leurs activités et dans leur travail sur le terrain : médiation, sensibilisation, animation, surveillance... », précise Virginie Gervois, de l'Agence des Aires marines. Sait-on par exemple, qu'il est absolument interdit de prélever le moindre caillou ? Un acte qui peut paraître bien anodin, mais qui finit par mettre en péril des équilibres naturels très fragiles.

De même, cette connaissance acquise servira aux expertises que peuvent être amenées à effectuer les équipes du Parc pour le compte du conseil de ges-

tion, quand celui-ci est appelé à donner un avis.

Des actions communes

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre le Parc naturel marin d'Iroise et la Maison des minéraux. À travers ce partenariat, les deux structures se sont engagées sur des actions communes à l'image de cette formation mais également la valorisation des connaissances sur les grottes en presqu'île de Crozon, l'organisation de conférences, la mise en place d'expositions...

L'Agence des aires marines protégées est un établissement public, sous tutelle du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie. Le siège est basé à Brest, des antennes locales sont implantées sur les trois façades maritimes de métropole ainsi qu'en outre-mer (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Antilles). Des équipes dédiées à l'étude de création de parc naturel marin sont mises en place également localement.